

La gestion administrative de la copropriété

Formation en présentiel			
Durée :	2 jours (14 heures)	Dates :	Nous contacter
Objectif :	Comprendre le fonctionnement de la gestion administrative de la copropriété		
Public :	Négociateur, responsable d'agence, administrateurs de biens, syndics, syndic bénévole, professionnel de l'immobilier, demandeurs d'emploi, ...		
Prérequis :	Première expérience dans l'immobilier		
Tarif :	Nous contacter. Financement possible selon votre statut	Lieu :	Nous contacter
Programme de la formation			
<p>I- Un règlement applicable à tous les copropriétaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un accord de principe modulable 2. La distinction des parties privatives et des parties communes 3. La modularité du règlement de copropriété <p>II- La répartition des charges</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les charges communes générales 2. Les services et équipements collectifs 3. Le paiement des charges <p>III- Le syndic ou le chef d'orchestre de la copropriété</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La gestion quotidienne de l'immeuble 2. L'administration et la représentation de la copropriété 3. Comptabilité et finances 4. La convocation aux assemblées <p>IV- Les fonctions du conseil syndical</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La fonction de relais 2. La fonction d'assistance 3. La fonction de contrôle 4. Le fonctionnement et l'organisation <p>V. Le pouvoir de décision de l'assemblée générale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réunion des copropriétaires 2. Le vote des décisions 3. La contestation d'une décision <p>VI. La gestion des travaux de la copropriété</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les travaux relevant de l'assemblée 2. Le règlement des travaux 3. L'exécution des travaux 4. Les travaux privatifs <p>Rappels sur la déontologie</p>		<p align="center">L'intervenant :</p> <p>La formation est animée par un professionnel de l'immobilier, disposant d'une expérience dans le domaine de la formation.</p> <hr/> <p align="center">Contact et Information</p> <p>Cette formation vous intéresse ?</p> <p>Contactez-nous !</p> <p>Par mail : information@absformation.fr Sur internet : www.absformation.fr Par téléphone au : 02 40 42 26 90</p> <hr/> <p><i>Evania RH, Sarl à Capital variable de 5000€ Siret : 510 294 770 000 19 - RCS : Versailles Adresse : 13 rue Saint-Honoré, 78000 Versailles</i></p>	

Programme pédagogique	
Titre	La gestion administrative de la copropriété
Mode	En présentiel, intra ou inter entreprise
Dispositif d'accueil	En salle de réunion ou en salle de formation, en présentiel.
Suivi pédagogique	Un suivi pédagogique est assuré par le formateur tout au long de la formation. Les apports didactiques sont complétés par des illustrations constituées d'études de cas et de mises en situation par le biais de supports écrits, oraux ou informatiques. A la fin du cours, les élèves recevront une note de synthèse.
Nature de la sanction de la formation	Délivrance d'une attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de la formation.
Information des stagiaires	Les conditions d'information de l'offre de formation et les délais d'accès sont disponibles sur simple demande téléphonique auprès de l'organisme de formation.
Evaluation de la formation	Le suivi de la formation est sanctionné par la remise d'une attestation de suivi de formation à l'issue de la formation.
Appréciation des stagiaires	A la fin de la formation, les stagiaires remettent une évaluation « à chaud » de la formation.
Suivi des stagiaires	Un suivi téléphonique individualisé du stagiaire est assuré après la formation.
Effectif total du stage	Variable selon la date, le lieu, la période et la demande du client.

La société Evania R.H. organise l'action de formation suivante :

Action conforme au **décret n° 2016-173 du 18 février 2016** relatif à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier pris en application de l'art. 24 4° de la loi ALUR du 26 mars 2014.

Délivrance d'une attestation d'accomplissement de stage de formation continue susvisée nécessaire à tout renouvellement des cartes immobilières.